



Questions d'actualité Conseil communal du 02 .08.2021

Question 1. Camping du Groupe Coucke à Rome : non autorisé.

Réponse à ma question (N° 7) posée lors du Conseil Communal du 28 juin 2021.

« JURDANT E. souhaite s'assurer que les travaux actuellement en cours au camping d'Adventure Valley soient bien couvert d'un permis ; il a remarqué notamment d'importantes modifications du relief du sol et des transports de terres. Ce camping bénéficie-t-il d'une autorisation délivrée par le CGT ? »

- En outre, j'ai constaté la construction de très nombreux terrains de sports (padel), de routes et chemins en dolomie, d'un réseau d'égouttage, de placement de fosses septiques (ou station d'épuration ?), d'une cabine à haute tension, et le déversement de camions de terre de l'autre côté de la rue du Gibet, dans une prairie appartenant à M. Théâte, et ces déversements ont glissé suite aux inondations (entraînant une partie de la haie).

- Le chantier non autorisé génère des problèmes d'écoulement d'eau : plusieurs arrivées d'eau dans le fossé (à curer), parfois bouché, entraînant un surplus d'eau vers le parc des Macralles. Une solution est à trouver (créer un fossé d'arrêt dans la prairie, curage des fossés, curage du ruisseau venant de la gendarmerie et rejoignant le Ry de Savon, concertation avec les habitants des Macralles.

Réponse du Collège :

Réponse « alambiquée » du Bourgmestre : selon l'auteur de projet (et non le service urbanisme de son administration communale !), les travaux sont essentiellement « réversibles » (tentes sur podium démontables, padel...).

Ma réaction : réversibles ou non, tous travaux dans ou à l'extérieur d'un terrain de camping nécessitent un permis d'urbanisme et d'environnement.

Conclusion : terrain et travaux non autorisés.



Question 2. CCATM – Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité : pour une participation locale.

Question N° 8 posée lors du Conseil Communal du 28 juin 2021 au sujet de l'absence de mise en œuvre de la CCATM, alors que les membres et le président sont nommés.

La participation de la population locale à la gestion de leur cadre de vie est en panne à Durbuy.

Réponse du Collège : manque de personnel. Service submergé. Nécessité d'engager une personne prévue au présent Conseil communal.

J'ai attiré l'attention sur le risque de perdre la subvention régionale.

Question 3. L'Atelier communal à Tohogne : pour un respect des travailleurs. Après avoir été visiter l'Atelier communal de Tohogne, j'ai constaté un contexte de travail peu respectueux de la sécurité, des ateliers en manque de possibilités de rangement, des sanitaires à tous vents, des espaces de rangement extérieurs non équipés, une installation électrique non conforme. Certes, un audit est en cours. Toutefois, une simple visite des lieux est instructive : j'invite chacun de mes collègues à faire cette expérience, et surtout, à écouter le personnel. Ma question est donc : priorité aux employés ou aux ouvriers ?
Réflexion livrée.

Réponse du Collège :

- Mise ne conformité électrique est un souci majeur. Engagement d'un professionnel en électricité en témoigne. Suite aux inondations, la mise en ordre de l'Atelier communal est reportée. Engagement du Bourgmestre à une mise en conformité pour la fin 2021.

- « On n'a pas fait Rome en un jour ». Bâtiment non fonctionnel. Les ouvriers travaillent à l'extérieur.

- Rapport du bien-être au travail avec remarques, mais toujours suivi d'une mise en ordre

- Situation pas apocalyptique ni catastrophique (mots du Bourgmestre).

NB : Cadre de travail non respectueux (mes termes, et je maintiens).

Question 4. Règlement communal sur l'avance remboursable de 2.500 € aux sinistrés.

Il s'agit d'un prêt remboursable. L'UVCW est très critique sur ce prêt : insolvabilité à charge des communes (ce qu'elles refusent), lourdeur administrative, risque de ralentissement de l'indemnité accordée par les assureurs. Et nécessité d'un règlement communal... Beaucoup de points à dépasser.

Ces éléments expliquent-ils l'absence de projet de règlement communal sur ce prêt ?

Réponse du Collège : confirmation de mes informations. Outre que cette avance ne concerne que les citoyens assurés (= avance sur l'indemnisation des assurances). Un accord avec Assuralia pour rembourser immédiatement la commune serait l'idéal. Le Fonds des calamités n'intervient que pour les personnes non assurées et qui émargent au CPAS.

Conclusion : les non assurés et non aidés par le CPAS vont être les moins aidés.

Question 4. Aide alimentaire : urgence d'instaurer enfin la coordination promise au niveau communal.

Cette catastrophe est une répétition dont nous devons tirer des enseignements. Regret que cette coordination promise par le Collège pour juillet 2021, n'ait pu être mise en œuvre avant la catastrophe. Le cafouillage de l'organisation, des directives entre la commune et associations communales et privées contradictoires, des aides (arrivées par camions) refusées puis acceptées, etc.

Réponse du Collège :

-Remerciements à tous les bénévoles, particuliers et sociétés privées et agricoles, qui sont intervenues dès le début.

- Submergés de propositions d'aides arrivées par camions. Avec obligation de les refuser ou les renvoyer vers d'autres communes.

- Le souci pour les vêtements par exemple : absence de coordination au niveau de la Wallonie ou au niveau supra communal.

- Au niveau meubles, électroménager et nourriture, besoins toujours nécessaires.

- Au niveau communal, le Collège estime que « des structures manquent d'ambition, d'amour propre, et qui se reposent sur des associations privées ».

- Le Président du CPAS (Arnaud Delzandre) signale que toute personne qui devait être aidée l'a été et que l'information a été donnée. Le personnel était sur le terrain.

- Plus de 200 personnes ont été relogées dès le premier jour.

Conclusion : le Collège a habilement esquivé le sujet et a évité de répondre à ma question sur l'absence de coordination de l'aide alimentaire pourtant promise lors de précédents Conseils communaux pour juillet 2021. Une lourde responsabilité collégiale dont nous subissons les conséquences lors de cette catastrophe. Dommage.



Question 5. Diffusion des informations de secours : des haut-parleurs.

toutes boîtes ou distribution de l'information sur support papier absent (faute de photocopieuses), smartphones défaillants (app Wallonie en poche pas assez utilisée), site internet peu opérationnel (vu les ordinateurs dans l'eau), Be-Alert absent, plus de sirène ni de haut-parleurs... Pourquoi ne pas revenir aux bons haut-parleur ?

Réponse du Collège :

- le téléphone fut le meilleur moyen de communication (plus de 500 communications/jour) avec une personne qui répond.
- le haut-parleur est l'autre outil non dépendant de l'informatique idéal : l'acquisition d'un ou deux (parlophones) est à réaliser.

Solidarité avec les nombreux bénévoles.

Je me suis associé à mon collègue de Commune Passion, Jean-Marie Carrier, lui-même s'associant au Bourgmestre, pour remercier les bénévoles, les sociétés privées et agricoles, mais aussi les communes qui se sont mobilisées avec leur matériel pour aider notre commune.

Mais aussi aux Durbuysiens, dont l'esprit de solidarité fut et reste une belle leçon de vie.

Eric Jurdant
Conseiller communal.